



MAÎTRE D'OUVRAGE :
École Nationale Vétérinaire de Toulouse

23 chemin des Capelles – 31076 TOULOUSE cedex 3

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N°48
RESTRUCTURATION DES BÂTIMENT 14 & 17
PHARMACIE ET OPHTALMOLOGIE

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Ordonnateur : Monsieur le Directeur de l'ENVT

Comptable assignataire des paiements : Monsieur l'Agent comptable de l'École vétérinaire de Toulouse

Date limite de remise des offres : VENDREDI 15/06/2007 à 12 Heures précises

ARTICLE 1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

La présente consultation concerne des travaux de Restructuration des bâtiments 14-17 PHARMACIE & OPHTALMOLOGIE

ARTICLE 2. CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.1. Étendue de la consultation et mode d'appel d'offres

Appel d'Offres Ouvert, passé en application de l'article 33 du CMP.

2.2. maîtrise d'ouvrage

ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE
ACHATS

23, chemin des Capelles BP 87614
31076 TOULOUSE cedex 3

achats@envt.fr

2.3. assistance à maîtrise d'ouvrage

CABINET SOTEC

15 allées de Bellefontaine BP 70644
31106 Toulouse cedex 1

Tél : 05.62.73.64..64 Tél : 05.62.73.64..65

k.jullière@sotecingenierie.fr

2.4. Maîtrise d'œuvre – Maîtrise de chantier

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement de maîtrise d'œuvre désigné sous le nom « maître d'œuvre »

M Philippe CAZABON Architecture

30 rue des chalets

31000 Toulouse

tél : 05.62.73.39.83

fax : 05.62.73.39.84

ph.cazabon@wanadoo.fr

Bet FERRER

128 avenue du Marquisat

31170 Tournefeuille

tél : 05.34.51.48.48

fax : 05.34.51.48.49

michel.ferrer@betferrer.fr

2.5. Décomposition en lots

Les travaux ne comportent qu'une tranche et sont répartis en 10 lots traités par marchés séparés. Des marchés complémentaires avec ou sans mise en concurrence et publicité préalable pourront être conclus à l'issue de marché Les travaux à la charge des entreprises sont les suivants :

LOT 1	DEMOLITION GROS ŒUVRE VRD
LOT 2	MENUISERIES EXTERIEURES
LOT 3	DOUBLAGE CLOISONS FAUX PLAFOND
LOT 4	MENUISERIES INTERIEURES
LOT 5	CARRELAGE FAIENCE
LOT 6	PEINTURE / REVETEMENT DE SOL
LOT 7	PLOMBERIE SANITAIRE PAILLASSES
LOT 8	CHAUFFAGE VMC CLIMATISATION
LOT 9	COURANT FORT / COURANT FAIBLE
LOT 10	ASCENSEUR

L'offre de chaque entrepreneur consulté doit porter sur l'ensemble des travaux du lot considéré. Le candidat peut se présenter à un ou plusieurs lots. La ou les offres seront conforme à l'Acte d'Engagement.

2.6. Compléments à apporter au C.C.T.P.

Pour le lot 10 "Ascenseur" des contraintes horaires sont détaillées dans le CCTP.

2.7. Contrôle technique

Voir CCAP

2.8. Options

Bâtiment 14 : volets roulants

Bâtiment 17 : porte de cabine inox

2.9. Variantes

Les variantes ne sont pas acceptées.

2.10. Délai d'exécution

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 18 semaines. Les travaux commenceront sur un ordre de service intervenant après la notification du marché. L'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur titulaire ou mandataire du lot dont les travaux doivent commencer en premier, soit le lot 1, de commencer l'exécution des travaux lui incombant est porté à la connaissance des entrepreneurs chargés des autres lots.

L'application des articles 46.6, 49.1, 2, 3 et 4 du CCAG pourra être engagée immédiatement en cas de non signature de l'ordre de service par un entrepreneur.

2.11. Modification de détail au dossier de consultation

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.12. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.13. Propriété intellectuelle des projets

Sans objet

ARTICLE 3. PRÉSENTATION DES OFFRES

3.1. Retrait des pièces

Le dossier de consultation des entreprises est remis à titre gratuit à :

SERVIPLAN
29, av M. Dassault
Parc de la plaine
31500 Toulouse
Téléphone : 05.62.71.59.59
Télécopie : 05.62.71.59.50

Le dossier de consultation peut être obtenu par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

http://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?selected=0&PCSLID=CSL_2007_ZZeXlcTGdQ

3.2. Présentation des candidatures et offres

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dans un pli fermé doit comporter la mention :

“Ne pas ouvrir. APPEL D’OFFRES POUR LA RESTRUCTURATION DES BÂTIMENTS 14-17 PHARMACIE & OPHTALMOLOGIE

CANDIDATURE POUR LE LOT N°.....

ENTREPRISE :

A l’intérieur du pli, se trouvent deux enveloppes, également fermées, portant respectivement, les mentions :

“PREMIÈRE ENVELOPPE INTÉRIEURE” (pièces relatives à la candidature)

Elle contiendra les pièces suivantes :

Lettre de candidature (imprimé DC4)

Déclaration du candidat (imprimé DC5) dûment remplie et signée et les pièces qui y sont réclamées en fonction de la situation du candidat ; les certificats fiscaux et sociaux exigés en application de l’article 46 peuvent être remplacés par l’état annuel des certificats reçus (DC7) ou par une déclaration sur l’honneur justifiant qu’il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,

Attestations d’assurances.

Si l’entreprise envisage dès sa candidature de sous-traiter une partie de sa prestation elle devra joindre les déclarations remplies et signées de ses co-traitants.

Qualifications de l’entreprise et références similaires à ce type de projet.

“SECONDE ENVELOPPE INTÉRIEURE” (pièces relatives à l’offre)

Elle contient l’offre qui se compose des pièces correspondantes :

* l’Acte d’Engagement signé et daté, il comprend l’acceptation sans modification ni réserve des RDC, C.C.A.P et C.C.T.P et tous les documents s'y rattachant.

* la décomposition du prix global sous la forme d’un devis descriptif et estimatif détaillé comportant toutes indications permettant d’apprécier les propositions de prix. (Modèle joint pour chaque lot)

* un mémoire justificatif des dispositions que l’entrepreneur se propose d’adopter pour l’exécution des travaux,

Ce document comprendra toutes justifications et observations de l’entrepreneur. En particulier, il pourra être joint :

* éventuellement, des plans d’ensemble et de détail expliquant les offres,

* un programme d’exécution des ouvrages, indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier,

* des indications concernant les procédés d’exécution envisagés, et les moyens qui seront utilisés,

* une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l’hygiène sur le chantier.

ARTICLE 4. CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être remises contre récépissé ou si elles sont envoyées par la Poste, devront l’être, par pli recommandé avec accusé de réception postal, et parvenir à destination avant les dates et heures limites prévues à l’Avis d’Appel Public à la Concurrence (AAPC) et en page de garde de ce règlement à l’adresse mentionnée au 2.2 de ce règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l’avis de réception serait délivré après la date et l’heure limites ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus, ils seront renvoyés à leurs auteurs.

La dématérialisation des offres est proposée aux candidats sur le site :

http://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?selected=0&PCSLID=CSL_2007_ZZeXlcTGdQ

ARTICLE 5. SÉLECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

5.1. Sélections des candidatures :

Lors de l'ouverture de la première enveloppe (relative à la candidature), seront éliminées les entreprises qui ne possèdent pas les qualifications nécessaires. Le contenu des enveloppes sera enregistré sur le procès verbal d'ouverture des candidatures.

5.2. Sélection des offres

Lors de l'ouverture de la seconde enveloppe (relative à l'offre), les critères de sélection seront :

5.2.1. Valeur technique de l'offre :

Note sur 4 coefficient 2.

5.2.2. structures & moyens de l'entreprise pour la réalisation de cette prestation :

Note sur 4 coefficient 1

5.2.3. prix :

Note sur 4 coefficient 2

5.3. notation

L'échelle de notation sera définie entre les minima et maxima de l'ensemble des offres pour le même lot.

L'offre choisie sera l'offre qui aura obtenu le total de points le plus élevé. En cas d'égalité ce sera l'offre économiquement la plus avantageuse qui l'emportera.

5.4. Compléments d'information

Le Pouvoir adjudicateur peut demander de préciser ou de compléter la teneur de l'offre.

Si le détail estimatif comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront également rectifiées. Pour le jugement de la consultation, le montant de l'offre qui figurera à l'acte d'engagement sera aligné sur le montant du détail estimatif comme indiqué ci-dessus. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition d'un prix forfaitaire ou dans le sous détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Le classement des offres est effectué conformément aux critères de choix énoncés dans l'Avis d'Appel Public à la concurrence.

ARTICLE 6. MODE DE RÉGLEMENT

6.1. Financement :

Subvention Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche : 90%

Fonds propres : 10%

6.2. Acomptes et avances :

Compte tenu de l'importance de l'exécution du marché dans le calendrier fixé des conditions particulières sont fixées dans le CCAP pour le versement d'avances dès la notification du marché. Pour les mêmes raisons les acomptes pour approvisionnement pourront être versés dès ladite notification du marché au titulaire.

ARTICLE 7. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 15 jours avant la date limite de la remise des offres, une demande écrite, rédigée en langue française à l'adresse électronique de la maîtrise d'ouvrage mentionnée au 2.2 de ce règlement.

7.1. Pour les renseignements techniques :

au groupement de maîtrise d'œuvre mentionné au 2.4 de ce règlement

7.2. Pour les renseignements administratifs :

À la maîtrise d'ouvrage mentionnée au 2.2 de ce règlement.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

Fait à Toulouse le 31/05/07